

NOTRE MARINE DE GUERRE

Étude documentaire par un homme qui n'est pas dans la politique ; écrite pour aider aux hommes de bonne foi à se former une opinion (s'ils ne l'ont déjà fait) sur une question indissolublement liée à l'avenir politique et indissolublement liée à l'avenir économique du pays

CHAPITRE I

Est-il vrai que l'origine de la marine remonte à 1902 ?

LA CONFERENCE DE 1902

La seule excuse de M. Laurier pour n'avoir pas consulté les contribuables sur la question navale, c'est que, selon lui, sa proposition de créer une marine de guerre sur le modèle actuel était devant le peuple canadien depuis 1902.

Voici plus de deux ans que se discute la question navale, et l'on attend encore la preuve de cette assertion : tout ce qu'on a trouvé, c'est que nos ministres canadiens auraient déclaré en 1902 à l'Amirauté anglaise que le Canada entendait créer à brève échéance une marine de guerre.

Or, même cette déclaration est une tardive invention de la presse ministérielle.

Le mémoire de 1902 se trouve au volume XXXVII des "Documents parlementaires de 1903," à la page 84 du numéro 23. La plupart des députés l'ont certainement en leur possession, et ceux d'entre eux qui ne l'ont pas n'ont qu'à écrire à Ottawa pour se le procurer. Nous allons le citer en entier, et si nous faisons erreur ils n'auront qu'à nous contredire. Nous soulignons l'unique passage relatif à la défense navale :

ANNEXE VI. (1)

MEMOIRE DES MINISTRES CANADIENS SUR LA DEFENSE DU PAYS.

Les ministres canadiens regrettent de ne pouvoir adhérer aux propositions faites par lord Selborne au sujet de la marine, et par M. St. John Brodrick au sujet de l'armée. Les ministres désirent démontrer que leurs objections proviennent moins de la dépense qui serait encourue que de la conviction que l'a-

(1) Au rapport de la Conférence Coloniale de 1902.